

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

LE 1^{er} SEPTEMBRE, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, déposait à la Chambre des communes le Livre blanc préparé par le ministère des Affaires extérieures et intitulé *Le Canada et la crise coréenne*.*

Dans le courant de la journée, la Chambre reprit le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.** Ce débat, qui se poursuivit jusqu'au 5 septembre, porta non seulement sur la crise coréenne et la participation du Canada à la défense de la Corée par les forces armées des Nations Unies mais aussi sur diverses questions connexes, dont la politique du Canada en Extrême-Orient, la proposition de conclure un pacte du Pacifique, le Traité de l'Atlantique-Nord, le plan Schuman, les problèmes relatifs à la défense nationale et la nécessité de recourir aux mesures économiques d'ordre intérieur qui se révéleraient opportunes par suite de la crise d'Extrême-Orient.

Contingent spécial

Au cours du débat, M. Pearson déclara, le 4 septembre, qu'en levant un contingent spécial destiné à servir dans les forces des Nations Unies en Corée ou ailleurs, le Canada avait peut-être « commencé à constituer les forces de l'ONU ».

M. Pearson s'exprima en ces termes:

La brigade du Canada est destinée à faire partie des forces des Nations Unies en Corée si, une fois son instruction terminée, c'est à cet endroit qu'elle doit aller. Il convient peut-être de rappeler de nouveau que la brigade est destinée non seulement à servir en Corée mais à remplir nos obligations à l'égard des Nations Unies, où que ce soit. Si, au terme de l'instruction des troupes, c'est en Corée que nos obligations nous appellent, c'est là que nos troupes iront. Si ce n'est pas en Corée, elles iront ailleurs. A cet égard, nous avons promis de remplir nos engagements envers les Nations Unies, ce que, sauf erreur, aucun autre membre de l'ONU n'a encore fait.

C'est une question qui, à mon avis, sera discutée à la prochaine Assemblée des Nations Unies. En agissant comme nous l'avons fait, en ce qui a trait à la formation d'une brigade spéciale, nous croyons avoir lancé une chose dont la portée est beaucoup plus vaste que la crise coréenne. Nous croyons avoir commencé à constituer les forces de l'ONU, forces qui serviront non seulement en Corée mais ailleurs. Nous espérons qu'en fournissant leur apport à la Corée, les autres pays suivront la même méthode, de sorte que la prochaine fois que surviendra ce genre d'agression par un intermédiaire, il y aura, non seulement au Canada, mais dans d'autres pays, des forces pour résister à pareille agression. Naturellement, que nous mettions ainsi notre brigade spéciale à la disposition des Nations Unies, cela ne nous apprend pas à quel titre on l'utilisera en Corée, si elle y est envoyée.

Pacte du Pacifique

Au cours du débat, M. Howard Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra), souleva la question de l'établissement d'un pacte de défense dans le Pacifique; à ce sujet, M. Pearson répondit, le 4 septembre, ce qui suit:

... A notre avis il serait imprudent pour nous, dans les circonstances actuelles, non seulement de prendre l'initiative d'un pacte du Pacifique mais même de participer à une entente établie suivant la même formule que celle qui a donné d'heureux ré-

* On peut se procurer *Le Canada et la crise coréenne*, en français ou en anglais, en s'adressant à l'Imprimeur du Roi. Prix: 15 cents.

** Voir *Affaires extérieures*, numéro de septembre 1950, p. 373.